

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet STATION SERVICE SOTEM TOURRIS sur la commune principale de l'AIOT 833 Chemin de Tourris 83200 LE REVEST LES EAUX.

La référence de votre dossier est A-3-GK02M6ST et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 28/11/2023 à 15h06 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

---

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **34535118300578**

Organisme : **TOKHEIM SERVICES FRANCE**

Fonction : **DESSINATRICE**

## Personne morale

N° SIRET **77571372000107**

Raison sociale **SOCIETE DE TERRASSEMENT MECANIQUE MAURICE GARASSIN ET CIE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**BRIGNOLES**

**ZI LES CONSACS - BP 45**

**83170 BRIGNOLES**

## Signataire

Qualité : **PRESIDENTE**

## Référent

Fonction : **PRESIDENTE**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **STATION SERVICE SOTEM TOURRIS**

Description des activités :

**Distribution privée de carburant comportant 2 pistes / 2 distributeurs mono-produit et 4 cuves aériennes de stockage de carburant GO et GNR à destination de véhicule moteur de transport privés.**

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **OUI**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

Localisation de l'installation

**833 Chemin de Tourris**

**83200 LE REVEST LES EAUX**

X : 938268

Y : 6234694

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
----------	--------	-----------------------	-----------------	--------	------------

				ANNEE DE REFERENCE
1435	1435-2	Stations service	Volume annuel distribué 1060.5 m3	2022
			DC	Produit de 1ère catégorie : 0 m³
				Produit de 2ème catégorie : 681 991 L de GO + 378 478 L de GNR Le volume distribué et de : 1060 469 L
				Cuve 1 aérienne bac rétention: 60m³ GO -
				Cuve 2 aérienne bac rétention: 60m³ GO
4734	4734-2-c	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	Quantité totale susceptible d'être présente 152 t	
			DC	Cuve 2 aérienne bac rétention: 30m³ GNR -
				Cuve 3 aérienne bac rétention: 30m³ GNR

## 6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Les boues d'hydrocarbures et résidus associés au fonctionnement des séparateurs d'hydrocarbures ,les déchets susceptibles d'être souillés par des hydrocarbures (gants, tissus )**

sont considérées comme Déchets industriels Spéciaux (D.I.S.). Ces déchets seront collectés par une société spécialisée agréée. L'opération d'entretien et le nettoyage des séparateurs aura une fréquence minimum annuelle.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Présence d'une borne incendie à distance réglementaire de l'installation <100m, ainsi qu'une deuxième borne < 300m de l'installation. (Deux cuves défense incendie 120m3 + poteau aspiration)**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**-Couverture anti-feu . -Extincteur manuel. -Bac à sable. - Alarme visuelle + Des consignes de sécurité sont affichés sur le site pour prévenir les secours.**

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?  
**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)